REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2016-10-03-R-0666

commune(s) :

objet : **Commissions d'agrément en vue d'adoption - Désignation des représentants - Arrêté modificatif de l'arrêté n° 2016-08-30-R-0595 du 30 août 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'adoption

n° provisoire 5478

Le Président du Conseil de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3611-1, L 3221-7 et L 3221-9 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 225-1 et suivants et R 225-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2015-02-06-R-0068 du 6 février 2015 fixant le nombre des commissions d'agrément pour la Métropole et en arrêtant la composition ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2016-03-09-R-0186 du 9 mars 2016, modifiant la composition des commissions ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2016-08-30-R-0595 du 30 août 2016, modifiant la composition des commissions ;

Considérant que, selon les articles R 225-1 et R 225-5 du code de l'action sociale et des familles, les décisions en matière d'agrément en vue d'adoption sont prises par le Président du Conseil départemental du département de résidence des demandeurs, après consultation d'une commission d'agrément ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner madame Sandrine Runel, Conseillère métropolitaine, Présidente de la commission B en remplacement de madame Annie Guillemot ;

arrête

Article 1 - Les articles 1 et 4 de l'arrêté n° 2015-02-06-R-0068 du 6 février 2015 et 1 et 2 de l'arrêté n° 2016-08-30-R-0595 du 30 août 2016 restent inchangés.

Article 2 - L'article 5 de l'arrêté n° 2015-02-06-R-0068 du 6 février 2015 est modifié comme suit :

Les membres de la Commission A et de la Commission B :

- monsieur Eric Desbos est nommé Président de la Commission A,

- madame Sandrine Runel est nommée Présidente de la commission B,

- madame Marie-Hélène Gauthier est nommée Vice-Présidente de la Commission A,

- madame Laurence Cros est nommée Vice-Présidente de la Commission B.

Article 3- Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Lyon, le 3 octobre 2016

Le Président,

Signé

Gérard Collomb

Affiché le : 3 octobre 2016

Reçu au contrôle de légalité le : 3 octobre 2016.